

## Frais de notaire suite rachat de soulte

## Par colinette, le 07/04/2017 à 21:57

vivant dans la maison depuis 4 ans suite à la séparation de mon concubin, j'ai décidé de racheter sa part cette année à hauteur de 50/50. Avons estimé la maison au moment de la séparation. Les frais de notaire sont à la charge de qui exactement ? De plus, la maison étant estimé par le notaire il y a 4 ans, afin de ne pas payer des frais élevés peux t-on nous memes estimes la maison (inférieur au montant estimé) tout en sachant que que la différence lui sera remise en main propre